



Document d'orientation sur le processus de soumission et d'évaluation des demandes de fonds de démarrage

Si vous avez des questions après avoir pris connaissance de ce document, veuillez contacter :

- Le CTN+ par courriel à submissions@hivnet.ubc.ca ou echerban@hivnet.ubc.ca



Table des matières

A. Introduction & objectif.....	3
B. Aperçu du concours.....	3
Services de recherche clinique en nature offerts par le CTN+	5
Processus post-approbation.....	5
Annexe A : Glossaire des termes	7



A. Introduction & objectif

En s'appuyant sur le succès du Programme de financement des études pilotes mis en œuvre dans le cadre de précédentes subventions du CTN, le nouveau concours régional de fonds de démarrage fournira du financement et des services de recherche en nature afin de soutenir la réalisation d'études pilotes de renforcement des capacités, de validation de principes ou de faisabilité. Les régions disposent d'un financement annuel dans le cadre de ce concours pouvant atteindre 50 000 \$, et un soutien en services de recherche en nature sera offert aux candidates et candidats. Chaque région du CTN+ détermine ses priorités régionales et reçoit une allocation de 50 000 \$ provenant de la subvention du CTN+ afin de soutenir une ou deux études axées sur les priorités régionales. Les régions qui bonifient le programme avec des fonds supplémentaires peuvent financer des études additionnelles. La subvention vise à couvrir l'ensemble des coûts directs associés à l'étude. Ce programme a pour objectif de soutenir de nouveaux projets; par conséquent, les demandes provenant de projets existants cherchant un financement complémentaire ne sont pas acceptées.

Ce programme vise à soutenir les chercheuses et chercheurs du CTN+ en début de carrière ainsi que les stagiaires postdoctoraux de chercheuses et chercheurs du CTN+. Les personnes retenues acquerront de l'expérience en gestion d'études et en mise en œuvre de projets de recherche grâce à leur collaboration avec des chercheuses et chercheurs principaux expérimentés et avec le personnel offrant des services de soutien à la recherche clinique. Le programme est ouvert uniquement aux chercheuses et chercheurs du CTN+ qui se trouvent dans les dix premières années suivant l'obtention de leur premier poste de chercheuse indépendante ou chercheur indépendant et qui ont la capacité institutionnelle de détenir des fonds et, le cas échéant, de superviser des stagiaires postdoctoraux. Les récipiendaires actuels du Programme de bourses postdoctorales du CTN+ sont admissibles.

Le concours aura lieu une fois par année et les dates limites seront publiées dans le calendrier du site Web du CTN+ à l'adresse suivante <https://www.ctnplus.ca/fr/ctn-event-and-submission-calendar/>. À noter que les chercheuses et chercheurs du CTN+ qui ne sont pas admissibles à ce programme particulier, mais qui ont auparavant obtenu une lettre de soutien du CTN+ ainsi qu'un financement complet dans le cadre d'un concours externe au CTN+ (par exemple, une subvention de projet des IRSC) pour une étude pilote ou de validation de principe, peuvent présenter une demande au concours des études Portfolio. Pour obtenir plus de détails sur le concours des études Portfolio, veuillez consulter <https://www.ctnplus.ca/fr/toolbox-resources/#review> pour les lignes directrices du concours et utiliser le lien du calendrier ci-dessus pour connaître les dates limites.

B. Aperçu du concours

Admissibilité

Les personnes suivantes peuvent présenter une demande dans le cadre de ce concours :

- Les chercheuses et chercheurs du CTN+ se trouvant dans les dix premières années suivant leur admissibilité à détenir des fonds de subvention à titre de chercheuse indépendante ou chercheur indépendant. Si la candidate ou le candidat a pris un ou plusieurs congés (par exemple, un congé de maternité ou un congé parental), des renseignements sur la durée de chaque congé devront être fournis.
- Les stagiaires postdoctoraux de chercheuses et chercheurs du CTN+ inscrits dans un établissement universitaire. Les stagiaires postdoctoraux du CTN+ sont admissibles à présenter une demande.
- Les candidates et candidats ne peuvent présenter une demande que dans une seule région, soit leur région d'affiliation officielle.



- Chaque candidate ou candidat ne peut soumettre qu'un seul concept pour évaluation.

Les personnes suivantes ne peuvent pas présenter une demande dans le cadre de ce concours :

- Les chercheuses et chercheurs du CTN+ ainsi que les stagiaires postdoctoraux ayant obtenu des fonds de démarrage au cours de l'année précédente.
- Les co-responsables régionaux du CTN+.
- Les chercheuses et chercheurs du CTN+ qui occupent un poste de chercheuse ou chercheur indépendant depuis plus de dix ans.
- Les stagiaires postdoctoraux dont la superviseuse ou le superviseur n'est pas chercheuse ou chercheur du CTN+.
- Les chercheuses et chercheurs du CTN+ ainsi que leurs stagiaires postdoctoraux ne peuvent présenter une demande que dans une seule région, soit leur région d'affiliation officielle; les demandes interrégionales ne seront pas acceptées.

Ce concours se déroule en deux étapes.

REMARQUE : afin d'aider les candidates et candidats à préparer leur formulaire de concept et leur demande complète, le contenu requis pour les deux étapes est présenté à l'annexe B.

1. Triage régional

- Les candidates et candidats admissibles doivent remplir en ligne le formulaire de concept pour le financement de démarrage à l'adresse suivante :
https://apply.med.ubc.ca/prog/ctn_seed_funding_competition/
- Les régions détermineront le nombre d'études qui seront soutenues dans leur région dans le cadre de ce concours.
- Les candidates et candidats ne peuvent présenter une demande que dans une seule région, soit la région correspondant à leur affiliation institutionnelle. De plus, chaque candidate ou candidat ne peut soumettre qu'un seul concept.
- Les concepts doivent s'aligner à la fois sur les priorités scientifiques du CTN+ (voir : <https://www.ctnplus.ca/priorities>) et sur les priorités régionales (voir : <https://www.ctnplus.ca/fr/about/>).
- Aucun financement externe ne peut être utilisé. Par exemple, les candidates et candidats ne peuvent pas soumettre des concepts d'étude pour lesquels ils ou elles disposent déjà d'un financement, et aucun financement additionnel provenant d'autres concours ne doit être sollicité. Les candidates et candidats peuvent toutefois utiliser des services de recherche en nature offerts par leur établissement, par exemple des services d'analyse statistique ou un médicament expérimental déjà disponible dans leur établissement.
- Avec l'appui du personnel du CTN+, les équipes de direction régionales se réuniront afin d'examiner et de classer les concepts. Les concepts seront classés en fonction de leur pertinence par rapport aux priorités scientifiques et régionales du CTN+, de leur mérite scientifique (y compris la capacité d'utiliser les données issues du concours de financement de démarrage pour concevoir une étude à plus grande échelle en vue d'une demande de subvention), de leur faisabilité, de leur capacité à être mis en œuvre dans les 12 mois suivant leur approbation, ainsi que de leur impact sur le renforcement des capacités régionales.
- Le personnel du CTN+ invitera les candidates et candidats les mieux classés à soumettre une demande complète en ligne, en leur fournissant le lien de soumission.



2. Évaluation du CTN+

- Le CTN+ compte trois cycles d'évaluation, et les demandes présentées dans le cadre de ce concours seront toujours évaluées lors du premier cycle d'évaluation (cycle 1) de chaque année civile.
- Dans le cadre du processus d'évaluation du CTN+, des expertes et experts, sans conflit d'intérêts, issus des milieux scientifique, communautaire et méthodologique, ainsi que, le cas échéant, des expertes et experts autochtones, seront assignés à chaque demande complète. Si les évaluatrices et évaluateurs ont des questions, le CTN+ pourrait communiquer avec les candidates et candidats afin d'obtenir des précisions avant la fin du processus d'évaluation.
- Les candidates et candidats retenus recevront leur note d'évaluation et, le cas échéant, les commentaires des évaluatrices et évaluateurs, ainsi que des détails concernant le montant des fonds et des services de recherche en nature qui leur sont accordés pour leur étude.

Les types d'études suivants ne sont pas admissibles :

- Les études en sciences fondamentales ou en laboratoire qui ne comportent aucune recherche clinique chez l'humain;
- Les études disposant déjà d'une source de financement ou pour lesquelles il est prévu de présenter une autre demande de subvention en vue d'un financement supplémentaire;
- Les analyses économiques de la santé portant sur des projets non approuvés par le CTN+;
- Les études d'observation épidémiologique d'une population comportant un seul point temporel;
- La surveillance des maladies; et
- Les lignes directrices cliniques.

Services de recherche clinique en nature offerts par le CTN+

Proportionnellement à la valeur et aux exigences de l'étude (par exemple, une étude de faisabilité approuvée pour un financement de 25 000 \$ ne pourra bénéficier de services en nature d'une valeur supérieure à 50 000 \$), les candidates et candidats peuvent demander des services de recherche clinique en nature afin de soutenir leur étude. Si les services sont approuvés, le personnel du CTN+ aidera la candidate ou le candidat à identifier et à obtenir les services pertinents au sein du réseau. Veuillez noter que les services peuvent ou non être fournis dans la région d'attache de la candidate ou du candidat. La liste des services est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ctnplus.ca/services>. Dans le cadre de ce concours, les services offerts selon un modèle de recouvrement des coûts seront fournis à titre de services en nature.

Processus post-approbation

Dans les six semaines suivant le processus d'évaluation, la candidate ou le candidat recevra une lettre d'octroi de la part de la direction nationale décrivant les résultats de l'évaluation ainsi que l'attribution des ressources. Les candidates et candidats retenus pourraient être tenus de répondre par écrit aux commentaires des évaluatrices et évaluateurs avant que l'approbation finale ne soit accordée.

Les chercheuses et chercheurs responsables de projets approuvés par le CTN+ sont tenus de fournir au CTN+ des rapports, des mises à jour trimestrielles sur le recrutement, ainsi que divers documents. Ils ou elles doivent également mentionner le soutien du CTN+ lorsqu'ils publient des articles, présentent des communications



scientifiques, diffusent des communiqués de presse ou produisent tout autre document décrivant des projets ou des programmes soutenus, en tout ou en partie, par le CTN+. Les lignes directrices du CTN+ en matière de publication sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ctnplus.ca/publicationguidelines>.

Les chercheuses et chercheurs qui suspendent des projets approuvés par le CTN+, pour quelque raison que ce soit, sont tenus d'en informer immédiatement le CTN+.

Afin de mener à bien leur projet, les candidates et candidats retenus doivent satisfaire aux exigences requises par leur établissement d'attache, notamment :

- Respecter les exigences du comité d'éthique de la recherche de leur établissement;
- Participer, au besoin, au processus de négociation du contrat entre leur établissement d'attache et l'établissement de la directrice nationale du CTN+, et répondre rapidement à leur établissement afin d'assurer que les négociations se déroulent en temps opportun;
- Ouvrir un compte de subvention conformément aux exigences de leur établissement d'attache, superviser, le cas échéant, les dépenses liées à l'étude, et fournir à l'établissement du ou de la directrice nationale du CTN+ les états financiers requis.



Annexe A : Glossaire des termes

Veuillez écrire à submissions@hivnet.ubc.ca si vous avez des questions ou si vous avez besoin de clarifications.

Groupes de réflexion du CTN+ (voir : À propos du CTN+)

Le CTN+ compte quatre groupes de réflexion scientifiques. Cette structure a été conçue pour aider les chercheuses et chercheurs et les membres de la communauté — débutants ou expérimentés — à élaborer de nouveaux concepts et protocoles. La structure des groupes de réflexion offre un cadre propice à des discussions dynamiques sur les idées de recherche et permet la mise en œuvre rapide d'initiatives de recherche dans le cadre d'essais cliniques et d'études.

Les quatre groupes de réflexion sont les suivants :

- 1) Traitement et prise en charge
- 2) Prévention et dépistage
- 3) Cure et immunothérapies
- 4) Méthodologie

Chaque groupe de réflexion est dirigé par deux codirectrices ou codirecteurs scientifiques, une personne codirectrice en début de carrière et une personne codirectrice issue de la communauté, avec le soutien d'une associée ou d'un associé de recherche.

Équipes régionales du CTN+ (voir : Équipes régionales)

Le CTN+ accorde la priorité au renforcement des capacités régionales en matière de recherche en favorisant, en développant et en soutenant des équipes de recherche partout au Canada. Ces équipes régionales, composées de chercheuses et chercheurs, de membres de la communauté et de représentantes et représentants autochtones, répondent aux besoins en connaissances des membres de leurs communautés locales, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités, l'engagement, le respect des droits des peuples autochtones et la reconnaissance du pouvoir de la recherche et de la mobilisation des connaissances pour améliorer l'équité en santé à l'échelle du pays.

L'expertise des équipes régionales guide les priorités de recherche, les initiatives spéciales et les activités de transfert des connaissances du réseau. Les équipes régionales actuelles sont les suivantes :

- 1) Atlantique
- 2) Québec
- 3) Ontario
- 4) Prairies
- 5) C.-B./Yukon

Chercheuses et chercheurs du CTN+

Seuls les chercheuses et chercheurs du CTN+ peuvent présenter une demande d'adhésion au CTN+. Pour devenir chercheuse ou chercheur du CTN+, une candidate ou un candidat doit satisfaire aux critères d'admissibilité (tels que décrits dans le formulaire de candidature de chercheuses et chercheurs du CTN+) et accepter les modalités précisées dans l'entente d'affiliation des chercheuses et chercheurs du CTN+. Veuillez consulter les pages Devenir chercheuse ou chercheur du CTN+ (<https://www.ctnplus.ca/fr/join/>) ou Devenir stagiaire postdoctoral (<https://www.ctnplus.ca/fr/postdoctoral-fellows/>) sur le site Web du CTN+.



Comités d'évaluation du CTN+

Équipe de direction Communautaire : Ce comité est un groupe largement représentatif de personnes de partout au Canada qui vivent avec le VIH ou d'autres ITSS et/ou qui représentent des organisations luttant contre l'épidémie. Il examine tous les protocoles et les formulaires de consentement éclairé soumis au Réseau et formule des recommandations à l'intention du Comité directeur. Il conseille également le Comité d'examen scientifique ainsi que les chercheuses et chercheurs du CTN+, et informe le Comité directeur des priorités de recherche et des préoccupations des personnes vivant au Canada avec le VIH ou d'autres ITSS.

Comité d'examen interdisciplinaire : Des scientifiques, des cliniciennes et cliniciens, des spécialistes de la méthodologie ainsi que des membres de la communauté touchés par le VIH et les ITSS siègent à ce comité, qui formule des recommandations à l'intention du comité directeur. Les membres se réunissent trois fois par année afin d'effectuer l'évaluation par les pairs des propositions soumises au CTN+. Ils évaluent le mérite scientifique des traitements expérimentaux ainsi que la conception des protocoles d'essais cliniques afin de s'assurer que toutes les études du CTN+ sont pertinentes et reposent sur des méthodologies validées.

Comité directeur : Ce groupe d'expert(e)s, composé de scientifiques, de personnes vivant avec le VIH et d'autres parties prenantes, agit à titre de conseil d'administration du CTN+. En s'appuyant sur un vaste éventail d'expertises et sur sa connaissance des tendances nationales et internationales, le comité examine les recommandations des autres comités du Réseau et peut établir des priorités de recherche.

Comité d'allocation des ressources : Ce comité détermine l'allocation des ressources du CTN+ aux projets approuvés par le CTN+. Ces ressources peuvent prendre la forme de contributions en nature ou de services à recouvrement de coûts intégrés au budget de la demande de subvention. Tous les projets doivent déjà disposer d'une source de financement principale avant d'être soumis à l'examen et à l'approbation du CTN+, à l'exception des projets présentés dans le cadre du concours de financement de démarrage.

Comité de surveillance et de sécurité des données : Le comité compte parmi ses membres des expertes et experts en soins cliniques liés au VIH et aux ITSS, en conception de la recherche, en biostatistique et en droit. Il se réunit deux fois par année afin de surveiller la sécurité et l'efficacité des études interventionnelles approuvées par le CTN+ et en cours, en particulier les essais cliniques. Les candidates et candidats peuvent demander ce service si leur étude ne dispose pas de son propre comité de surveillance et de sécurité des données. Le comité peut également, à l'occasion, examiner les analyses préliminaires des résultats d'études ou de nouvelles informations, et recommander des modifications au protocole ou aux procédures, ou encore l'arrêt d'une étude.